

DOSSIER Consommer responsable



-  ARRIVÉE DE LA TARIFICATION INCITATIVE : les grandes dates
-  BIODÉCHETS : le tri à la source c'est parti !
-  QUESTIONS À... Stéphane Mazzolo, gardien de la déchetterie
-  IDÉE RECETTE ANTI GASPI : la galette des rois perdue

Tour d'horizon ...

Edito

“ Une nouvelle vie pour les déchets est une question de vie !

La protection et la pérennité de la vie sur notre planète sont aussi liées à l'avenir que l'on réserve à nos déchets ménagers. Depuis un demi-siècle, leur masse augmente sans arrêt ; il est temps d'inverser le cours de l'histoire pour le bien de l'humanité.

Lorsqu'un déchet ne peut pas être évité, lui donner une nouvelle vie est la démarche la plus vertueuse qui soit. En effet, modifier nos habitudes de consommation et faire d'un déchet une ressource constituent des leviers d'action forts pour diminuer le volume des déchets enfouis et ainsi limiter au mieux les coûts de la collecte et du traitement. L'écoconception des emballages et leur limitation à la source représentent également un enjeu de taille du côté des industriels.

De nombreux équipements de collecte et de tri sont en cours d'installation sur les 27 communes du territoire. Coteaux et Landes de Gascogne a prévu un budget d'un million d'euros pour relever ce défi.

Développer encore plus le tri sélectif et mettre en place des composteurs partagés et individuels pour faire du compost avec les matières organiques ménagères est l'objectif à atteindre.

L'enjeu est très important pour notre avenir commun. L'engagement de toutes et tous, élu-es, entreprises,

responsables d'associations et citoyen-nes est essentiel pour réussir ce challenge et être en règle avec la loi et la réglementation en cours.

Être soucieux et soucieuses de consommer responsable

Afin de mieux connaître l'ensemble des mesures à mettre en place pour mieux gérer vos déchets, vous trouverez toutes les informations utiles pour s'inscrire dans la démarche dans ce nouveau numéro du Mag Anti-Déchets. Chacun et chacune de nous doit devenir un-e ambassadeur-riche du tri auprès de son entourage et contribuer à convaincre de l'importance de réussir à mieux trier.

Notre mode de consommation est aussi un enjeu très important que nous devons toutes et tous réévaluer afin de faire le choix d'une consommation responsable tout en se faisant plaisir.

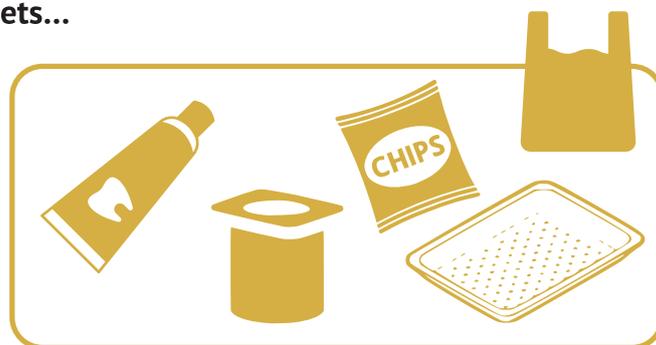
À ce jour les premiers résultats de la réduction des déchets sont très encourageants. Il nous faut persévérer. L'objectif à atteindre est à notre portée. Nous comptons donc sur vous toutes et tous !

Le président,
Raymond Girardi



[Rappel] Plastique : tous les emballages se trient !

Bouteilles, bidons et flacons habituels auxquels se sont ajoutés depuis le 1er janvier 2023 barquettes, boîtes, tubes, pots de yaourts, films et sachets...



Sur la bonne voie vers la réduction des déchets !

Avec le passage à l'extension des consignes de tri, le 1er janvier 2023 a marqué une étape importante dans la réduction des déchets sur notre territoire. Premier bilan des collectes d'ordures ménagères et d'emballages sur les 8 premiers mois de 2023...

Depuis le début de l'année, les habitants de la communauté de communes mettent en pratique les nouvelles consignes de tri des emballages ménagers. Concrètement, tous les emballages sont désormais déposés dans les conteneurs jaunes. Une simplification du geste de tri qui a changé les habitudes de tous les foyers et dont les résultats sont déjà très encourageants dans notre démarche collective de réduction de nos poubelles grises !

Avec 32 % d'augmentation des emballages ménagers collectés en 2023 par rapport à 2022, on observe en effet une forte mobilisation des habitants suite aux nouvelles consignes de tri. En quantité, cela représente 54 tonnes d'emballages en plus qui pourront être triés afin d'être recyclés en

nouveaux produits ou, pour certains emballages en plastique, participer au développement de nouveaux procédés de recyclage ou à la fabrication de combustible pour l'industrie (CSR).

Parallèlement à cette hausse des emballages collectés, les quantités d'ordures ménagères ont continué de baisser en 2023 où l'on observe une diminution de 4 % par rapport à 2022. Par rapport à l'année 2021, cela représente au total une diminution de 17 %, soit 369 tonnes d'ordures ménagères à traiter en moins pour la communauté de communes ces deux dernières années !

L'objectif est de diminuer encore nos déchets pour atteindre une baisse de 30 % en 2024 puis 50 % en 2025 (par rapport à 2021) avant la mise en place de la tarification incitative.

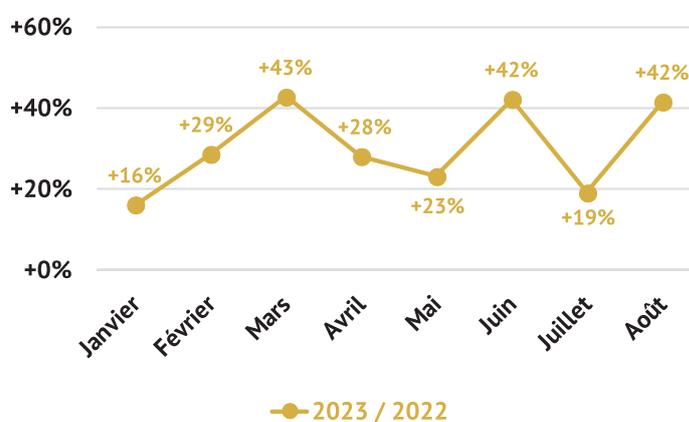
Baisse des ordures ménagères et augmentation des emballages

Ordures Ménagères



-4 % (-84 t) d'OM en 2023 par rapport à 2022
-17 % (-369 t) d'OM en 2023 par rapport à 2021

Emballages



+32 % (+54 t) d'emballages collectés en 2023 par rapport à 2022

Bravo, continuons ensemble nos efforts au quotidien pour diminuer nos déchets !



Zoom sur

L'arrivée de la tarification incitative

Objectifs

- 🎯 Répondre au cadre fixé par la loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV)
- 🎯 Réduire la quantité de déchets enfouis
- 🎯 Encourager à mieux trier les déchets et pratiquer le compostage
- 🎯 Appliquer un système de facturation du service plus adapté

En 2025, la tarification incitative remplacera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) actuelle. Cette tarification éco-responsable basée sur le principe de « pollueur-payeur » permettra de maîtriser les coûts de gestion des déchets.

Composé d'une part fixe basée sur la valeur locative du logement, et d'une part variable basée sur le volume de déchets produits par chaque foyer, ce nouveau mode de tarification sera progressivement déployé sur l'ensemble du territoire à partir de l'été prochain (voir calendrier ci-dessous).

La collecte des ordures ménagères sera effectuée en points d'apport dans des conteneurs collectifs aériens ou semi enterrés, pour la plupart implantés sur les points de tri sélectif existants. Un système de badge comptabilisant le nombre d'ouvertures et donc le volume de déchets produits par foyer, permettra de calculer la part variable de votre TEOMi.

2024



2025



2026



2027

Année de transition

Premier semestre 2024 :
Installation des équipements
Avril-Juillet : distribution des badges d'accès aux habitants
Août-Décembre : mise en service des points d'apport pour les ordures ménagères (service de collecte en porte-à-porte poursuivi jusqu'à la fin de l'année avec une fréquence réduite : 1 fois par semaine pour le centre de Casteljaloux et 1 fois toutes les 2 semaines pour le reste du territoire)

Année test

1er janvier : mise en place de la collecte des ordures ménagères en points d'apport (arrêt complet de la collecte en porte-à-porte)



Année effective

1er janvier : passage effectif en tarification incitative
Septembre : dernière facturation TEOM classique sur l'avis de taxe foncière 2026

Année de facturation

Septembre : première facturation TEOMi sur l'avis de taxe foncière 2027 (sur la base des dépôts enregistrés en 2026)



Le tri à la source, c'est parti

Avec l'entrée en vigueur de la loi AGEC le 1er janvier 2024, tous les foyers doivent désormais disposer d'une solution pour trier à la source leurs déchets alimentaires et de jardin.

Objectif : valoriser les biodéchets sous forme de compost au lieu de les enfouir.

Comme la plupart des collectivités rurales du Lot-et-Garonne, Coteaux et Landes de Gascogne propose aux habitants une gestion de proximité des biodéchets basée sur le compostage : soit en s'équipant d'un composteur individuel (voir colonne de droite), soit en se rendant dans un site de compostage partagé. À ce jour, 7 sites sont ouverts sur le territoire (à Casteljaloux, Houeillès, Romestaing et Sauméjan) et d'autres projets sont en cours, par exemple dans les communes de Bouglon, Ruffiac, Argenton et sur Casteljaloux pour les résidences.

Si vous avez une demande, n'hésitez pas à nous contacter !

Rejoignez le réseau Compost'Aventure !

Afin de rassembler les personnes souhaitant s'engager sur le territoire dans la prévention et la gestion de proximité des biodéchets, la communauté de communes crée actuellement un réseau citoyen autour du compostage.

En tant qu'ambassadeurs, les personnes mobilisées pourront par exemple aider à déployer le compostage dans certaines communes ou venir en renfort des agents de Coteaux et Landes de Gascogne sur de petites missions de sensibilisation : distribution de documents en boîtes aux lettres, campagne de porte-à-porte, renfort sur des stands de sensibilisation, référent d'un site de compostage partagé...

En contrepartie, les membres du réseau pourront profiter de formations et d'outils gratuits, de moments conviviaux (apéro compost, soirée repas anti-gaspillage, ciné débat...) et d'échanges tout au long de l'année !



Vous êtes intéressé-e pour rejoindre les aventuriers du compost ou vous souhaitez plus d'informations ?

N'hésitez pas à nous contacter par mail à : biodechets@3clg.fr ou par téléphone au 05 53 83 65 60.



S'équiper d'un composteur

La communauté de communes vous propose des composteurs individuels de 400 L en bois (avec un seau offert pour vos déchets de cuisine).

Tarif plein : 25 €

Tarif réduit : 10 €

(condition : participer à une session d'initiation au compostage d'environ 1 heure)

Au siège de Coteaux et Landes de Gascogne à Grézet-Cavagnan.

Réservation :

05 53 83 65 60

accueil@3clg.fr

Mon MémO CONSOMMER

Chaque produit que nous consommons a des impacts sur notre santé et l'environnement : sur l'eau, sur l'air, sur les sols, sur la biodiversité, sur le changement climatique... Pour les limiter, nous avons tous un rôle à jouer. Voici les bons réflexes à adopter pour consommer plus responsable, de l'achat jusqu'à la fin de vie de nos produits !

1 À l'achat



Premier réflexe : bien réfléchir avant d'acheter pour éviter de surconsommer et faire des choix plus écologiques

SE POSER LES BONNES QUESTIONS

Ai-je vraiment besoin ou envie de ce produit ? Puis-je le fabriquer moi-même ? Pourquoi ne pas l'acheter d'occasion ou reconditionné, l'emprunter ou le louer ? Car finalement « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas » !

PRIVILÉGIER LES PRODUITS DURABLES ET ÉQUITABLES

Par exemple des produits porteurs d'un label environnemental, des produits réutilisables plutôt que jetables, des articles moins emballés, des produits en vrac, locaux, de saison...

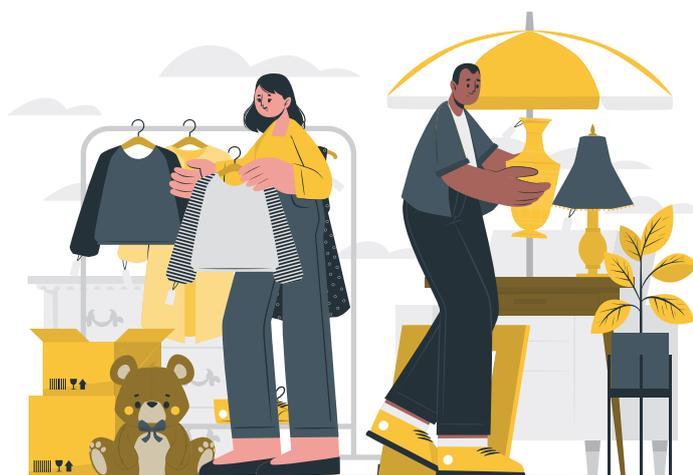


3 Au moment de jeter

Don ou revente, recyclage, compostage... les solutions ne manquent pas pour offrir une nouvelle vie à nos produits

PENSER RÉEMPLOI

En donnant les objets dont on ne veut plus à des associations ou des recycleries ou en les revendant d'occasion sur internet, dans des dépôts-vente ou à l'occasion d'un vide-grenier.



RESPONSABLE

2 À l'utilisation

Double objectif : mieux utiliser et moins gaspiller pour faire vivre nos produits le plus longtemps possible !

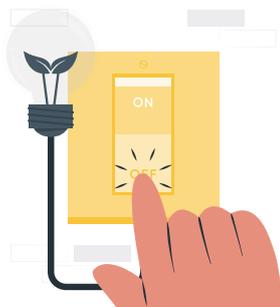


SUIVRE LE MODE D'EMPLOI

En lisant les notices des produits (conditions d'utilisation, consignes d'entretien...) et en respectant les doses préconisées pour les produits de lavage comme la lessive, le shampoing ou le savon.

LIMITER AU MAXIMUM LE GASPILLAGE

En éteignant nos appareils multimédias et informatiques lorsqu'ils ne sont pas utilisés, en faisant l'inventaire de nos placards avant les courses, en surveillant les dates de péremption ou encore en cuisinant les restes.



RÉPARER POUR FAIRE DURER

Si notre bien a moins de 2 ans, on pense à faire jouer la garantie légale auprès du vendeur et s'il n'est plus sous garantie, il est possible de faire appel au service après-vente du constructeur ou à un réparateur indépendant !



TRIER POUR RECYCLER

En déposant tous les emballages, le verre et le papier dans les conteneurs de tri sélectif et en adoptant le compostage pour les déchets de cuisine et de jardin. Pour tout le reste, rendez-vous à la déchetterie !



Bonnes adresses

Pour acheter

Marchés de producteurs pour les produits locaux et de saison, magasin Lulubio à Casteljaloux, rayons vrac des supermarchés...

Pour donner

La Croix Rouge à Casteljaloux ou Marmande, Label Plateforme 47 à Damazan pour le mobilier, dépôt-vente A l'Occaz de Grignols, bornes le Relais pour le textile.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez également déposer à la déchetterie de Casteljaloux tous vos objets pouvant être réutilisés !

Pour louer

Les sites comme Allo Voisins, Je-loue-tout ou Kiwiiz

Pour réparer

Phone Impact pour les téléphones et S47 informatique pour le matériel informatique à Casteljaloux, MTS 47 pour l'électroménager à Saint-Par-doux-du-Breuil

Ils en parlent

PAROLE D'HABITANTS

Christelle

Labastide-Castel-Amouroux

“

Selon les saisons et ce que la nature met à disposition, on réemploie les matières toute l'année

Paysanne maraîchère en agriculture biologique, le recyclage et le réemploi des déchets notamment issus du vivant, font partie de mon quotidien. Je réalise une partie de mes cultures sur des buttes en lasagne, constituées uniquement de déchets organiques (cendre, cartons, boîtes d'œufs, laine de mouton, déjections animales, paille, tontes de pelouse, déchets de cuisine...). Cette technique, qui peut être utilisée par chaque personne ayant un extérieur, permet d'obtenir un sol très fertile tout en recyclant des matières de la maison et du jardin. Pour la construction de notre maison, nous avons aussi réemployé divers matériaux en récupérant des pneus et des bouteilles en plastique à la déchetterie pour fabriquer notre chape ainsi que de la laine de mouton pour isoler notre toiture. Facilement accessible auprès des éleveurs, la laine nous sert par ailleurs de paillage pour nos arbres fruitiers et de répulsif naturel contre les chevreuils. Nous chauffons notre maison avec un poêle de masse, capable de brûler de nombreux déchets secs comme des palettes de récupération et certains végétaux de notre jardin (roseaux, tiges de margerites et tournesols...) que nous faisons sécher. Selon les saisons et ce que la nature met à disposition, on réemploie ainsi les matières toute l'année ! L'hiver, la cendre nous est par exemple très utile comme désodorisant dans le frigo ou pour fabriquer de la lessive maison.

En savoir plus sur la ferme de Christelle :
www.tinyurl.com/masuperfermebio



Visites de sites de traitement des déchets

Vous êtes curieux de savoir ce que deviennent vos déchets ?

ValOrizon, le syndicat de traitement des déchets du Lot-et-Garonne, propose des visites guidées tout public, adultes comme enfants, au sein de ses deux installations de traitement des déchets :

- à **Monflanquin de 13h30 à 15h30 les jeudis** pour la visite du site d'enfouissement des sacs noirs et de la plateforme de compostage
- à **Damazan de 10h à 12h les jeudis** pour une découverte de l'économie circulaire à travers la visite de l'Écoparc, son centre de tri des emballages ménagers et son Village du réemploi

Informations et inscription sur :
www.valorizon.com/demande-de-visite/



QUESTIONS À...

Stéphane Mazzolo

Gardien de la déchetterie de Casteljaloux

« Informer les usagers sur le coût de traitement et le devenir de leurs déchets »



En quoi consistent vos missions à la déchetterie ?

Notre rôle est de réceptionner les déchets apportés par les habitants de la communauté de communes, les trier et les guider vers les bennes appropriées : cartons, appareils électroménagers, mobilier, déchets verts, produits chimiques... Au-delà de ce travail de tri, nous sensibilisons les usagers qui se déplacent à l'importance de bien trier. Nous les informons notamment sur la vie des produits, le coût de traitement et le devenir de leurs déchets. Excepté la benne « tout-venant » qui représente un déchet ultime destiné à être enfoui ou incinéré et dont le coût de traitement est très élevé, tous les déchets que nous collectons sont réorientés vers des filières adaptées. Les apports de mobilier sont par exemple gérés par la société Veolia qui valorise les différents matériaux via l'organisme Ecomaison. Le traitement de ces déchets ne coûte donc rien à la collectivité.

Quels services se développent actuellement ?

Depuis 2023, les déchets verts sont traités et broyés en interne sur le territoire. Cela permet d'une part à la communauté de communes de réaliser des économies et d'autre part aux agriculteurs, entreprises et particuliers qui le souhaitent, de récupérer gratuitement le broyat ainsi produit. Cette matière organique très riche en carbone peut notamment être réutilisée au jardin en tant que paillage.

Nous avons également créé à la déchetterie une petite zone de ré-emploi. Les habitants qui ont des objets en bon état dont ils n'ont plus l'utilité, peuvent les déposer sur des étagères en libre-service pour les remettre dans le circuit. Sur demande, les personnes en ayant besoin peuvent ainsi les récupérer pour une seconde vie. Même si nous sommes limités au niveau de l'espace, il s'agit d'un service que nous souhaitons davantage développer à l'avenir.

Qu'observez-vous en terme de fréquentation ?

Constituée de deux agents permanents et de trois collègues en rotation le week-end, notre équipe fonctionne de manière efficace et permet de proposer des horaires adaptés au public (voir encart ci-dessous). Les apports à la déchetterie ont augmenté de près de 10 % en 2023, en raison de la croissance de la population mais également d'une prise de conscience collective quant à l'utilité de trier. Nous observons beaucoup de bonne volonté de la part des habitants et les encourageons à poursuivre leurs efforts ! 100 personnes se déplacent en moyenne chaque jour sur le site de Casteljaloux, soit 37 000 personnes par an. Toutes les générations fréquentent la déchetterie, même les personnes plus âgées à qui nous apportons volontiers de l'aide pour déposer leurs déchets. L'accueil et la qualité du service aux usagers fait partie de nos priorités !



INFOS PRATIQUES

Déchetterie de Casteljaloux

Lundi, mardi : 9h-12h / 14h-17h

Mercredi : 14h-17h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi et samedi : 9h-12h / 14h-17h

Déchetterie de Houeillès

Mercredi, vendredi et samedi : 13h30-17h30

Accès des véhicules autorisé jusqu'à 15 minutes avant la fermeture.

À vous de jouer !

Cuisiner vos restes pour ne rien gaspiller ou réaliser des objets zéro déchet pour la maison, c'est possible !
Voici 2 idées très simples à tester en famille ou entre amis.

LA RECETTE ANTI GASPI

Galette des rois perdue

Une recette gourmande pour transformer un reste de galette !



Ingrédients

- environ 150 g de galette des rois (1 ou 2 parts)
- 35 cL de lait
- 1 cuillère à café d'extrait de vanille
- 15 cL de lait
- 60 g de noix de coco
- 1/2 cuillère à café de cannelle
- 1 œuf

Préparation pour 4 personnes

- 1 Préchauffer le four à 210 °C.
- 2 Couper le reste de galette des rois en petit morceaux et les mélanger dans un saladier avec la coco râpée.
- 3 Verser le lait dans une casserole puis ajouter la cannelle, la vanille et la crème. Retirer du feu aux premiers frémissements.
- 4 Verser le lait dans le saladier et mélanger.
- 5 Ajouter 1 œuf et mélanger à nouveau.
- 6 Verser le mélange dans des moules à muffins.
- 7 Faire cuire environ 20 minutes.

L'astuce du chef

À tester aussi avec vos recettes favorites de muffins, cookies ou autres petits gâteaux dans lesquelles vous pouvez ajouter les morceaux de galette des rois dans l'appareil !

L'ATELIER FAIT MAISON

L'emballage réutilisable

Pour conserver vos aliments au naturel

- 1 Découpez un carré de tissu en coton
- 2 Placez une feuille de papier sulfurisé sur votre planche à repasser puis votre tissu par-dessus
- 3 Parsemez votre tissu de paillettes de cire d'abeille de manière uniforme
- 4 Recouvrez ensuite d'une seconde feuille de papier cuisson
- 5 Repassez votre emballage ciré (fer à 110 °C) en commençant par le centre pour "pousser" la cire vers l'extérieur
- 6 Laissez sécher 2 minutes avant de décoller le papier sulfurisé
- 7 Emballez et ré-emballez !

une alternative écologique au papier aluminium et film plastique

Matériel :

- vieux tissu (coton)
- copeaux de cire d'abeille
- papier cuisson
- ciseaux
- fer à repasser

Vous pouvez utiliser vos emballages faits maison pour des aliments (fruits, légumes, pain ou restes de nourriture) mais aussi pour couvrir des bols et des boîtes. Il est conseillé de nettoyer vos emballages en cire d'abeille avec de l'eau froide ou tiède.



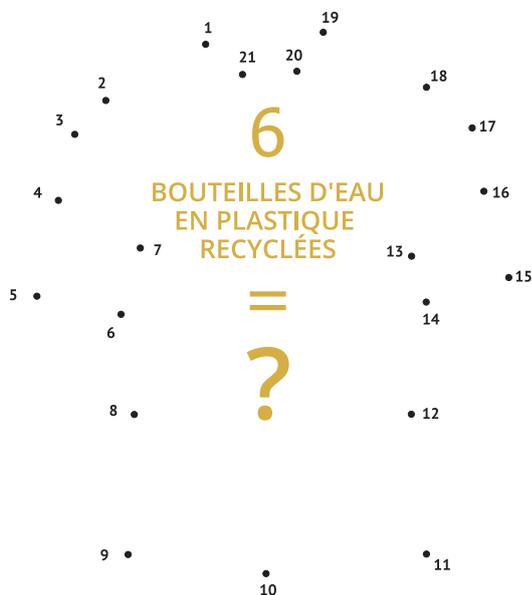
Trier est le premier geste pour protéger l'environnement !
Voici 3 petits jeux pour mieux comprendre les bénéfices du recyclage et l'importance du geste de tri au quotidien.

(solutions des jeux au dos du journal)

LE COIN DES ENFANTS

LA TRANSFORMATION *des emballages*

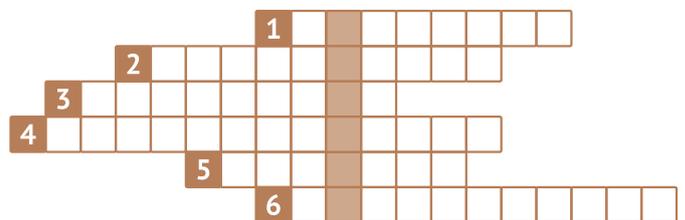
RELIE LES POINTS AFIN DE VOIR EN QUOI
LES EMBALLAGES PEUVENT ÊTRE RECYCLÉS



LA GRILLE DU TRI

COMPLÈTE LA GRILLE CI-DESSOUS
EN T'AIDANT DES DÉFINITIONS
ET TU TROUVERAS LE PRÉNOM
DE MONSIEUR POUBELLE,
L'HOMME QUI A INVENTÉ LA POUBELLE

1. Récupérer la matière des emballages pour en faire de nouveaux objets.
2. Le recyclage permet de les économiser.
3. Ce qui protège les produits.
4. Ce qui nous entoure.
5. La Terre est une...
6. Quand on trie, on agit de manière...



ÉNIGME

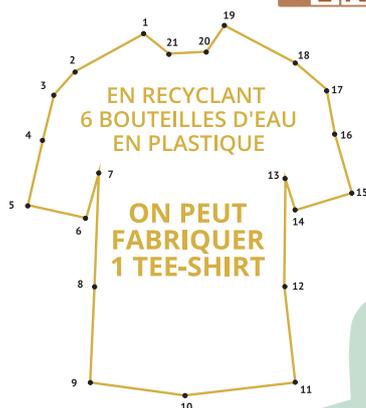


MF SFDZDMBHF QFSNFU EF QSFTFSWFS
OPUSF QMBOFUF ! NBJT O'PVCMJF QBT
RVF UPVU DPNNFODF QBS UPJ, DBS
QPVS RVF MFT FNCBMMBHFT TPJFOU
SFDZDMFT, JM GBVU CJFO MFT USJFS.

POUR DÉCODER LE MESSAGE,
REMPLECE CHAQUE LETTRE DU TEXTE CI-DESSOUS
PAR CELLE QUI LA PRÉCÈDE DANS L'ALPHABET

Solutions des jeux

1 RECYCLER
2 RESSOURCES
3 EMBALLAGE
4 ENVIRONNEMENT
5 PLANETE
6 RESPONSABLE



LE RECYCLAGE PERMET DE PRESERVER
NOTRE PLANETE ! MAIS N'oublIE PAS
QUE TOUT COMMENCE PAR TOI, CAR
POUR QUE LES EMBALLAGES SOIENT
RECYCLES, IL FAUT BIEN LES TRIER.

www.3clg.fr



Coteaux et Landes de Gascogne

Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne
2366, route des Châteaux - 47250 Grézet-Cavagnan
Téléphone : 05 53 83 65 60

Après lecture, conservez-moi ou recyclez-moi !



Édité par la Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne
Directeur de la publication : Raymond Girardi, Président
Rédactrice en chef et mise en page : Laure Gravier (Circuit Com)
Comité de rédaction : Laxmi Huc, Pauline Lefrançois, Céline Lenclos, Michel Ponthoreau
Crédits photos : composteur p.5, portrait p.12, déchetterie p.12 © 3CLG, conteneur p.4 © ASTECH
Autres photos et illustrations : Adobe Stock et Freepik
Impression : MENTH'ALLO, 71 avenue Jean Jaurès, 47200 Marmande
Tirage : 6 800 exemplaires sur papier recyclable - ISSN 2824-8171

